



DANCE DESIGN

INSCRIPTION SAISON 2024 / 2025

NOM : PRENOM : NÉ(E) LE :

NR AVS :

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

NATEL :

MAIL :

ADRESSE :

NPA : LOCALITÉ :

PAIEMENT

MENSUEL:

SAISON (10 MOIS) :

Le paiement se fait par e-banking.

Les paiements s'effectuent à l'avance du mois. Il est conseillé de faire un virement automatique.

Dance Design
Z.I. Pré-Loup 13
1868 Collombey-Muraz
IBAN : CH12 8080 8006 0731 4292 2

RABAIS : 5% ACCORDÉ AUX MEMBRES DE LA MÊME FAMILLE (DÈS LE 2^{ÈME} MEMBRE)
10% (DÈS LE 3^{ÈME} MEMBRE)

ATTENTION : Ces rabais ne peuvent s'appliquer que si les inscriptions se font en même temps pour tous les membres de la famille. Une facture encaissée ne pourra être modifiée.

Dans le cas d'une inscription, d'un autre membre de la famille, par la suite, seul ce dernier pourra bénéficier du rabais.
10% PAIEMENT SAISON EN 1 VERSEMENT AVANT LE 31 JUILLET 2024.

NOM ET PRÉNOM :

PAR MA SIGNATURE, J'ATTESTE AVOIR LU ET ACCEPTÉ LE RÈGLEMENT INTERIEUR :

DATE : SIGNATURE



STUDIO LIGHT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	17h00 – 18h00 Éveil / Initiation 4 – 7 ans Louise <input type="checkbox"/>			
17h30 – 18h30 Classique niv 1 7-8 ans Charlyne <input type="checkbox"/>		17h00 – 18h00 Contempo niv 1&2 7 – 10 ans Jemma <input type="checkbox"/>	17h30 – 18h30 Classique niv 3 10– 14 ans Charlyne <input type="checkbox"/>	
18h30 – 19h30 Classique niv 2&3 9-14 ans Charlyne <input type="checkbox"/>	19h00 – 20h00 Girly/Heels 15+ Valentina <input type="checkbox"/>	18h00 – 19h00 Dancehall 15+ Valentina <input type="checkbox"/>		

Ce planning est susceptible d'être modifié



STUDIO DARK

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		15h30 – 17h00 COMPANY PROJET COMPETITIONS Marilyne <input type="checkbox"/>		
17h30 – 18h30 Pointes 12+ Marilyne <input type="checkbox"/>	17h00 – 18h00 Contempo inter 10– 14 ans Marilyne <input type="checkbox"/>	17h00 – 18h00 Contempo niv 3 10 – 12 ans Marilyne <input type="checkbox"/>	17h30 – 18h30 Classique avancé + PBT Marilyne <input type="checkbox"/>	16h30 – 17h30 COMPANY ESPOIR Marilyne <input type="checkbox"/>
18h30 – 19h45 Classique avancé + PBT Marilyne <input type="checkbox"/>	18h00 – 19h00 Contempo Fusion avancé Marilyne <input type="checkbox"/>	18h00 – 19h00 Dance Expression Impro tous niveaux Marilyne <input type="checkbox"/>	18h30 – 19h45 Contempo Fusion avancé Marilyne <input type="checkbox"/>	17h30 – 18h45 Contempo Fusion Commercial avancé Marilyne <input type="checkbox"/>
				18h45 – 20h00 COMPANY PROJET SPECTACLE Marilyne <input type="checkbox"/>

Ce planning est susceptible d'être modifié



Tarifs/heures	Eveil	Initiation	Pointes	Classique / Contempo	Hip Hop, Girly, Dancehall
30mins/sem.			30.-/mois 300.-/saison		
45mins/sem.	60.-/mois 600.-/saison				
1h00/sem.		70.-/mois 700.-/saison	70.-/mois. 700.-/saison	70.-/mois 700.-/saison	85.-/mois. 850.-/saison
1h15/sem.				80.-/mois 800.-/saison	
1h30/sem.				95.-/mois 950.-/saison	
1h45/sem.				105.-/sem. 1050.-/saison	
2h00/sem.				125.-/mois 1,250.-/saison	
2h15/sem.				135.-/mois 1,350.-/saison	
2h30/sem.				150.-/mois 1,500.-/saison	
2h45/sem.				165.-/mois 1,650.-/saison	
3h00/sem.				175.-/mois 1,750.-/saison	
3h15/sem.				190.-/mois 1,900.-/saison	
3h30/sem.				200.-/mois 2,000.-/saison	
3h45/sem.				210./mois. 2,100.-/saison	
Pass illimité Forfait Étoile				220./mois 2,200.-saison	
Cours Privés				100.-/heure	



RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Art I. INSCRIPTION

Dance Design s'engage à fournir un enseignement de qualité toute la saison. C'est pourquoi l'élève s'engage également à suivre régulièrement les cours de septembre à juin.

Dance Design accepte les inscriptions en cours d'année, en fonction des places disponibles et aux mêmes conditions mentionnées dans ce document. Le cours peut être annulé par la direction même en cours d'année si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

La fiche d'inscription devra être remise avec le règlement intérieur dûment, rempli, daté signé, pour valider l'inscription.

Art II. ÉCOLAGE

L'écolage est fixé sur une base forfaitaire de 10 mois de cours, soit de septembre (ou depuis le début des cours) jusqu'à Juin. Ce forfait tient compte des vacances scolaires officielles en Valais, ainsi que des jours fériés où les cours n'ont pas lieu.

Le cours d'essai est gratuit.

L'écolage est facturé en une fois ou mensuellement. Les cours sont payables par e-banking ou par TWINT.

Le premier versement devra se faire avant la fin du premier mois de danse.

Les factures sont envoyées par e-mail. Les frais de rappels sont facturés (CHF 15.-)

Les absences ne seront ni déduites, ni remboursées. Les cours manqués pourront par contre être rattrapés durant la semaine.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical (maladie, accident, grossesse), les cours pourront être reportés ultérieurement. Aucun remboursement ne sera effectué.

Art III. RESPONSABILITÉ

L'élève déclare être apte à toute activité physique. Dance Design ne couvre pas les risques de maladie et accident, chaque élève doit être assuré personnellement.

Dance Design décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans les lieux.

Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables des faits et leurs représentants.

Dance Design se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors de la salle de cours.

Merci de respecter la propreté des locaux et le matériel mis à disposition.

Art IV. DROIT D'IMAGE

Dance Design se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicités sur tout support que ce soit, sauf avis contraire signalé par mail à la direction marilyne@dancedesign.net.

Art V. TENUE DE COURS

La tenue doit être conforme à la discipline et se rapporter aux exigences du professeur.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire. Les bijoux et montres ne sont pas acceptés.

Les chaussures de ville ne sont pas autorisées dans l'enceinte du studio.

Danse classique : L'uniforme est obligatoire.

Collants rose, justaucorps, jupette, demi-pointes. Les cheveux doivent être attachés en chignon.

Contemporain : Tenue libre près du corps, chaussettes. Cheveux attachés.



Art VI. CONSIGNES PENDANT LES COURS

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux pendant toute la durée de présence au studio. L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio est exclusivement réservé aux élèves, parents et professeurs. L'élève s'engage à respecter les professeurs, les lieux, les installations et les heures de début de cours. Le chewing-gum est interdit.

Art VII. PRÉSENCE ET ABSENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du groupe durant la saison. Toute absence doit être signalée à la direction par message WhatsApp ou email. En cas de maladies, les élèves ne doivent pas se présenter au cours et prévenir la direction.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par celui-ci. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves de s'assurer que les cours aient bien lieu avant de laisser l'élève seul.

Art VIII. SPECTACLES, REPRÉSENTATIONS ET RÉPÉTITIONS

Les costumes, maquillage et accessoires sont à la charge des parents. La présence des élèves à toutes les répétitions et représentations est essentielle au bon déroulement du spectacle. Ces représentations sont payantes, y compris pour la famille des élèves. Les élèves ne sont pas rémunérés. Une aide bénévole des parents en coulisse peut être demandée. Les élèves s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes liées aux répétitions, essayages et déplacements.

Art IX. RÉDUCTIONS

5% Famille (dès le 2^{ème} membre)
10% Famille (dès le 3^{ème} membre)
10% pour les paiements saison en 1 versement avant le 31 juillet 2024.
Ces rabais ne peuvent s'appliquer que si les inscriptions se font en même temps pour tous les membres de la famille. Une facture encaissée ne pourra être modifiée. Dans le cas d'une inscription, d'un autre membre de la famille, par la suite, seul ce dernier pourra bénéficier du rabais.

Les tarifs figurent sur le site internet ou auprès de la direction.
Les prix ne sont pas négociables.

Art X. MANQUEMENT AU RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.